

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 03 MARS 2015</b>
---

Convocation du 25 Février 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

**Présents :** Mme LECHELLIER Sophie, M. TOURGIS Lionel, M. LOYANT Jean-Marie (adjoints).  
Mme ALMIRE Corinne, M. LEREVEREND Benoit, M. AUDOUX Jérôme, Mme LEROYER Sandrine,  
M. GOUET Jérôme, Mme. MOREAUX Sophie, Mme DUPORT Delphine, Mme SOREL Audrey, M.  
DUVAL Benjamin.

**Pouvoir :** M. PIGEON Michaël à Mme LECHELLIER Sophie

**Absente :** Mme MARIE ROSALIE Christèle

Monsieur DUVAL Benjamin a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Dominique CATHERINE, agent communal, décédé en janvier dernier.

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

<b>COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE</b>
--

**Urbanisme :**

- permis de construire : 10
- certificat d'urbanisme : 7
- déclaration d'intention d'aliéner : 5
- déclaration de travaux : 3

<b>INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES</b>
------------------------------------

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la DDTM n'instruira plus les dossiers d'urbanisme pour le compte des communes. La communauté d'agglomération de Caen la Mer assurera cette mission contre rémunération des communes. Le coût par dossier n'est pas encore arrêté.

<b>INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES</b>
---

SDEC : Par arrêté préfectoral du 27/10/2014, 30 communes ont été reclassées en régime urbain, dont la nôtre.

Conséquence pour notre commune : plus d'aide financière lors d'effacement de réseaux (éligible auparavant aux aides financières à l'électrification rurale).

Le recours gracieux demandé par le SDEC pour toutes les communes a été rejeté.

- L'achat de la maison située à l'angle de la rue Pierre Castel a été réalisé le 18.12.2014. Diagnostic amiante avant démolition de cette habitation a été demandé.
- Sortie rue Pierre Castel sur route de Bretagne : une étude de faisabilité est demandée.
- L'achat des terrains préemptés rue de l'Eglise a été réalisé le 28 janvier 2015.
- Constat de l'état du chemin de la Chesnaie le 02.03.2015 : coupes de bois déposés par les particuliers ; haies plantées par des riverains sur le terrain communal, par conséquent hors de leur limite de propriété ; dépôt de matériaux lors de travaux ; coupes d'arbres sans autorisation de la mairie ; etc...etc...  
La commune va procéder au nettoyage de ce chemin et faire intervenir une entreprise pour l'entretien des arbres.
- Dégradations : devant les dégradations répétées, notamment rue du stade et terrain adjacent au stade, Madame le Maire a pris un arrêté interdisant le stationnement des résidences mobiles quelles qu'elles soient du fait de l'inadaptation des lieux.
  - rue du stade et sur le stade ;
  - place John Majendi rue de l'Eglise
 L'arrêté est affiché sur place. La signalisation règlementaire sera mise en place dès réception des panneaux.
- Ecoles : une demande de subvention (DETR) a été faite pour le jeu de la maternelle et la rénovation de plafond de 2 classes en élémentaire.
- Emprunt Suisse : compte tenu de l'augmentation importante du taux de change entre le franc suisse et l'euro, la dernière échéance étant en mai 2016 : renseignements pris, la commune envisage de rembourser cette échéance par anticipation.
- Planning pour tenue du bureau de vote des 22 et 29 mars 2015.

<b>COMPTE RENDU DES COMMISSIONS</b>
-------------------------------------

- Enfance : nouvelle organisation du restaurant scolaire en cours ;  
Spectacle des activités péri-scolaires le 30 juin
- Vie communale : réunion commission le 12.03.2015  
Soirée lecture à la salle polyvalente le 20.03.2015
- Commission finances : rappel réunion le 16.03.2015 élargie à tous les membres du conseil municipal.

**Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h 40.**